

Le Monde en un Regard

Représenté par Pratap Lall GÉRANT, a conclu avec le client ci-dessous nommé :

Mlle / Mme / Nom :

Prénoms :

Adresse :

REF : DÉCOUVRIR LA MAGIE DE FEZ ET LE MAROC À TRAVERS LE FESTIVAL DES MUSIQUES SACRÉES DU MONDE UN VOYAGE ACCOMPAGNÉ PAR GERARD KURKDJIAN

DU 24 MAI AU 2 JUIN 24

- PRIX DES PRESTATIONS par personne.:

Le prix est basé sur les nombres de participants et par personne avec le vol ORLY à FES et retour

- Base de 6 payants : 2550€ par Personne en chambre double
- Base de 8 à 10 payants : 2450€ par personne en chambre double
- Base de 12 payants : 2250€ par personne en chambre double
- Chambre individuelle supplément : 400€
- Ce tarif comprend :
- Accueil à l'arrivée dans l'aéroport de Fès.
- Tous les transferts de l'hôtel à l'aéroport en véhicule à l'arrivée et au retour.
- 09 nuits à Fès du 24 mai au 2 juin 24.
- Hébergements hôtel /Riad / suggéré ou similaire catégorie entre 3* - 4*
- Chambre en double partagée ou individuelle avec supplément.
- Les repas selon le programme détaillé :
- Tous les jours petit déjeuner et diner dans votre hôtel.
- Trois déjeuners locaux durant l'excursion :27,29,31.
- Les prestations de M. GERARD KURKDJIAN- conférencier -musicologue.
- Les prestations d'un guide francophone pour les visites.
- Les billets d'entrées dans les sites et musée selon programme.

- Assurance rapatriement inclus.
- Tous les billets d'entrées pour le Festival de Fès selon la liste ci-joint : @400€
- Les vols uniquement d'Orly à Fès et retour compris dans le devis. sous réserve de modification à ce jour @ 280€ le 25/02/24
- Assurance rapatriement inclus.
- Frais de dossier @30€ inclus.

Concerts et Tarifs :

- ❖ Concert d'ouverture 21h Bab el Makina Création – « Zyriab ou la cinquième corde »
- ❖ Concert : "Madalena – Chœur féminin des Pays d'Oc sous la direction de Manu Théron"
- ❖ Concert : "Sami Yusuf"
- ❖ Concert : "Naïssam Jalal – Rituels de Guérison"
- ❖ Concert Création : "Yatra – Safar"
- ❖ Concert : "Khadija El Afrit /Ensemble Musiqât de Tunisie – Istikhbar"
- ❖ Concert : "Trio Trois Lignes"
- ❖ Concert -"Traversée : Kiya Tabassyan-Ablaye Cissoko-Patrick Graham"
- ❖ Concert: "Stabat Mater - Pergolèse -Young Musicians European Orchestra" "
- ❖ Concert : « Chants Qawwali du Pakistan - Asif Ali Khan"
- ❖ Concert : "Vicente Amigo et orchestre - Flamenco"
- ❖ Concert : "Romances–Accademia del Piacere & Artean Ensemble"
- ❖ Concert de clôture : «Gospel Philharmonic Experience avec Kim Burrell & l'Ensemble Orchestral Contemporain"

Les prestations non incluses dans le devis :

- Le vol international 'd'autres villes de province à Fès et retour.
- Assurance annulation ,multirisques @5%
- Les pourboires, bagagistes, guides etc.
- Les Boissons dans les restaurant et l'eau minéral.
- Les frais de Blanchissages dans les hôtels.
- Les frais des entrées des appareils photos ou video.
- Prix supplément avec assurances Épidémie multirisque : +6%
- Les pourboires de chauffeur et guides.

- ❖ Les activités et les visites selon le programme indiqué et approuvé. (**Ordre déroulement peut être modifier ou annuler selon les organisateurs du Festival**). Si dans le cas des raisons sociales et politique certains visites ou activités n'ont pas pu être réaliser, aucune compensation réclamée sera acceptée.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté le programme déjà approuvé contenant le descriptif détaillé du séjour.

S'il devait y avoir des augmentations importantes des cours du change, des tarifs et des taxes en Inde ou des changements de prix lié au fuel, aux taxes aériennes, ou autres taxes actuellement non prévues, nous pourrions vous le signaler et vous demander un supplément conformément à ce qui est prévu dans les Conditions Générales de vente.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir nos prix.

Note : le nouveau règlement des compagnies aériennes indiennes pour les vols intérieurs limite le poids des bagages en soute à **20 kg par passager**. Tout dépassement de ce poids

entraîne un supplément bagages que vous devrez payer en roupies sur place (règlement non applicable en cas de prise de vol interne dans le cadre d'un long courrier international).

Nos billets d'avions sont achetés à des tarifs négociés avec des conditions rigides et toute modification entrainera des frais supplémentaires et il est non remboursable en cas d'annulation. Nous consulter, selon les conditions de la compagnie aérienne.

Dans le cas, circonstances exceptionnelles et inévitable pouvant être par exemple un événement social, une grève ou une manifestation politique nous obligeant de modifier l'activité ou le parcours, une décision sera prise au bénéfice et

pour la sécurité du groupe. Pour toute prestation annulée, une prestation de même standing sera proposée au Client. Si aucun remplacement n'est, le Client sera remboursé.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

- Un acompte **de 35% du montant total du voyage** à verser à l'inscription pour toute inscription réalisée à plus de **65 jours** avant la date du départ.
- **Le solde est à verser au plus tard 35 jours avant la date du départ** de votre voyage sans appel de notre part, faute de quoi votre voyage sera considéré comme annulé et aucun remboursement ne sera effectué.

Règlement par : chèque bancaire, virement bancaire ou par carte de crédit VISA/MASTER (par paiement en ligne sur notre site sécurisé), par espèces, par chèques ANCV (max. 600 euros) ou par bulletin de versement.

FRAIS D'ANNULATION :

Après la signature de la fiche d'inscription au voyage.

En cas d'annulation : 7% du montant total des prestations avec un minimum d'un forfait de 150 € sera retenu et ce jusqu'à 60 jours avant le départ. Du 60e au 31e jour avant le départ 70% sera retenu avec un minimum de 200€ par personne.

Du 30 jours au jour du départ du voyage 100% du montant versé sera retenu en cas d'annulation. Le montant des frais d'avion déjà réglés à la compagnie aérienne ne seront pas remboursés en cas d'annulation selon les conditions lors de l'achat des billets.

Les sommes retenues pourront être remboursées par l'assurance dans certains cas (maladie, accident, décès, etc.)

Dans le cas où LE MONDE EN UN REGARD serait amené à annuler le voyage en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables ou faute de réunir le nombre de participants minimum, vous en serez informés par écrit. Dans ce cas, LE MONDE EN UN REGARD vous proposera une nouvelle prestation **ou bien le** remboursement des sommes versées. Dans tous les cas, les frais de souscription à l'assurance ne sont pas remboursés.

RESPONSABILITE :

LE MONDE EN UN REGARD est responsable de plein droit des prestations touristiques prévues au contrat.

LE MONDE EN UN REGARD peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage vous est imputable, ou imputable à un tiers

étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

LE MONDE EN UN REGARD est responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16.

GARANTIE LEGALE DE NON CONFORMITE :

Il vous appartient de communiquer à LE MONDE EN UN REGARD les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du Code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, de préférence dans un délai de 7 jours suivant la fin des prestations, afin que LE MONDE EN UN REGARD puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties. Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

Conformément à l'article R 211-6, 4° du Code du tourisme, vous pouvez contacter rapidement LE MONDE EN UN REGARD aux coordonnées figurant à l'article 1.1. « Désignation du vendeur » des CGV, afin de communiquer de manière efficace et demander une aide si vous êtes en difficulté.

MEDIATION

En cas de litige, vous pouvez saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : <https://www.mtv.travel/> ou à MTV Médiation tourisme voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 dans le cas où vous considérez que la réponse apportée par LE MONDE EN UN REGARD sur votre réclamation est insuffisante ou restée sans réponse au bout de 60 jours.

CESSION

Vous avez la possibilité de céder ce contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour bénéficier des prestations, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Le cas échéant, il convient d'informer LE MONDE EN UN REGARD de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de LE MONDE EN UN REGARD.

Vous et le cessionnaire serez solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

ASSURANCES :

*Une assurance responsabilité civile est souscrite par **Le Monde en un Regard**, conformément aux dispositions fixées par l'article du 13.101966 auprès d'HISCOX TOURISME PRO, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris.*

** (Une Assistance rapatriement inclus dans le voyage prévoit **uniquement le rapatriement** en cas de maladie, blessure ou décès : selon la décision prise par l'assureur et le médecin). Compte tenu de la nature de nos voyages, nous recommandons vivement la*

souscription d'une assurance annulation, perte de bagages, assistance rapatriement, interruption du séjour.

Si vous ne disposez pas d'une telle assurance **Le Monde en un Regard bénéficie du contrat « Assur Travel Groupe Mutaide Assurance »** au profit de ses clients sous forme d'adhésion individuelle. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations à ce sujet et détails tarifaires.

Fiches d'assurances :

Les assurances sont à souscrire lors de votre inscription ou en même temps que votre premier versement.

Demandez un devis avant de souscrire :

Voir les fiches Assur Travel: envoyé avec le mail en attaché

Pour des raisons sanitaires covid, vous serez obligé(e) de respecter les règlements imposés par chaque pays.

Adhérer strictement et suivre, tout non-respect des règlements peuvent vous emmener à des amendes et en cas de contamination les assurances de Carte Bancaires ne prennent pas en charges les frais « Hospitalisation ou le rapatriement et changement de vols.

Frais d'assurance :

1- Assurance Rapatriement : (Offerte par l'Agence)

LES SERVICES D'ASSISTANCE :

En cas de maladie, accident ou décès ou en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille :

Rapatriement médical, visite d'un proche, remboursement de frais médicaux, retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un proche.

Plateau d'assistance joignable 7 j/7, 24H/24

Seul l'appel téléphonique du bénéficiaire ou des ayants droits, au moment de l'évènement, permet la mise en oeuvre des prestations d'assistance.

Les sommes retenues pourront être remboursées par l'assurance dans certains cas (maladie, accident, décès, etc.). Dans le où "Le Monde en Un Regard" serait amené à annuler le voyage pour cas de force majeure ou faute de réunir le nombre de participants minimum, vous en serez informés 21 jours avant la date du départ prévu. Dans ce cas, nous vous proposerons une nouvelle prestation **ou bien** le remboursement des sommes versées. Dans tous les cas, les frais de souscription à l'assurance ne seront pas remboursés.

2- Assurance Classique : (ajouter 4 % sur la valeur du voyage)

Qu'est ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des plafonds qui varient en fonction du niveau de garantie choisi, et figurent dans le tableau de garanties. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

LES GARANTIES ASSURANCE :

- **ANNULATION** en cas de maladie, accident, décès ou autres causes justifiables.
- **BAGAGES** en cas de détérioration, destruction, perte ou vol.
- **ANNULATION CAS IMPREVUS**

3- Assurance Plus : (ajouter 3,5% sur la valeur du voyage)

Qu'est ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des plafonds qui varient en fonction du niveau de garantie choisi, et figurent dans le tableau de garanties. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

LES GARANTIES ASSURANCE :

- **ANNULATION** en cas de maladie, accident, décès ou autres causes justifiables.
- **BAGAGES** en cas de détérioration, destruction, perte ou vol.
- **INTERRUPTION DE SEJOUR** en cas de maladie, accident ou décès. L'indemnisation intervient au Prorata temporis des prestations non utilisées.
- **RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE**
- **STABILITE DES PRIX** (surcharge carburant modifications des taxes d'aéroport)
- **FERMETURE D'AEROPORT**
- **ANNULATION CAS IMPREVUS**

4- Assurance Multirisque (inclus extension épidémie cas) : (Ajouter 7 % sur la valeur)

Cette assurance vous couvre contre les tests Positifs ou PCR ou cas contacte qui vous empêche de partir ou tout frais hospitalisations sur places. En souscrivant vous pouvez faire rembourser une partir des frais. Faute de quoi l'agence ne sera pas dans la mesure de rembourser.

Nous vous conseillons vivement pour tous les pays du monde de souscrire une Assurance Multirisques Épidémie qui couvre cet incident.

[Prière de nous consulter pour toutes autres options et gamme de produits Assurancevoyages](#)

**Idéal en complément de l'assistance des CB classiques.*

Prière de nous consulter pour toutes autres options et gamme de produits.

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise/les entreprises LE MONDE EN UN REGARD sera/seront entièrement responsable (s) de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise/les entreprises LE MONDE EN UN REGARD dispose/disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle (s) deviendrait (en) t insolvable (s). Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015L2302>.

En cliquant sur l'hyperlien, le voyageur recevra les informations suivantes :

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE MONDE EN UN REGARD a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST, 15 avenue Carnot - 75017 Paris. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE MONDE EN UN REGARD.

LE MONDE EN UN REGARD - AGENCE DE VOYAGE

15 RUE DES ALOUETTES – 91230 MONTGERON France

TEL: 0033 633 499 313 – 0033 169 529 047 – lall.lemondeenunregard@gmail.com

RCS 517 647 244 Evry - Garantie Financière APST - 15 avenue Carnot 75017 Paris

RCP HISCOX - ATOUT France LICENCE 091210001

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

BULLETIN D'INSCRIPTION A NOUS RETOURNER DUMENT REMPLI ET SIGNE

***Merci de bien indiquer en majuscules tous les noms / prénoms mentionnés
identiques sur le passeport qui sera utilisé durant votre voyage :***

**Nom du circuit : DÉCOUVRIR LA MAGIE DE FEZ ET LE MAROC À TRAVERS LE FESTIVAL DES
MUSIQUES SACRÉES DU MONDE UN VOYAGE ACCOMPAGNÉ PAR GERARD KURKDJIAN**

Voyageur 1 :

MME, MLLE, M

PRENOMS.....

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

PROFESSION.....

N° DE PASSEPORT.....

(JOINDRE PHOTOCOPIE DES PAGES 2 ET 3 DE VOTRE PASSEPORT)

LIEU NATIONALITE.....

ÉMIS-LE..... VALIDITE.....

ADRESSE :

.....

VILLE :

CODE POSTALE :

TELEPHONE :

MOBILE :

E-MAIL :

Voyageur 2 / (si applicable)

MME, MLLE, M

PRENOMS.....

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

PROFESSION.....

N° DE PASSEPORT.....

(JOINDRE PHOTOCOPIE DES PAGES 2 ET 3 DE VOTRE PASSEPORT)

LIEU NATIONALITE.....

ÉMIS-LE..... VALIDITE.....

ADRESSE :.....

.....

VILLE :

CODE POSTALE :

TELEPHONE :

MOBILE :

E-MAIL :

Personne à prévenir en cas d'urgence : (noms, adresse & tel)

.....

.....

Circuit en chambre Individuelle Double*

**** S'il n'y a pas de possibilité de partager la chambre, le supplément chambre individuelle devra être appliqué.***

DETAILS DU REGLEMENT : A remplir par les participants.

Forfait du circuit :€

Extension Tarifaire (si lieu d'être) :€* ****

En cas de billet d'avion préacheminement depuis et vers la province /

Merci de choisir obligatoirement un des choix suivants :

Oui / Classique/Plus/Multirisques +Épidémies /

Non : je ne souscris pas d'assurance avec l'agence :

Supplément chambre simple (si lieu d'être)€

Supplément demande de vols :.....€

Total par personne :€

Nombre de participants :

Montant total :€

Montant de l'assurance :€

Acompte 30% (à plus de 30 jours)€

Ou

Totalité (30 jours et moins)€

***Je suis inscrit(e) sur le voyage référence : DÉCOUVRIR LA MAGIE DE FEZ ET
LE MAROC À TRAVERS LE FESTIVAL DES MUSIQUES SACRÉES DU MONDE UN
VOYAGE ACCOMPAGNÉ PAR GERARD KURKDJIAN***

***Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des renseignements détaillés
figurant sur le programme, les conditions du contrat de voyage, les
conditions générales du contrat d'assurance souscrit et je les accepte
dans leur totalité.***

Ci-joint mon chèque N°

Carte Bancaire

par prélèvement

Ou par chèques vacances (ANCV) 600€ limite / AMEX.

Le..... A Signature :

Par Virement Bancaire :

IBAN : FR76 3000 4000 4100 0100 6920 338

BIC : BNPAFRPPXXX

LE MONDE EN UN REGARD

BNP PARIBAS MONTGERON 91230

93 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE

91230 MONTGERON